



Secrétariat de la CSS du Havre

Xavier BAUDE

pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 3 octobre 2022.

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER
Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2022**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la CCI du Havre, sous la présidence de Mme Julia LE FUR, secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre, en l'absence de sous-préfet nommé.

Préambule

Mme LE FUR introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2022 :

Mme LE FUR indique qu'en raison d'un dysfonctionnement lié à l'enregistrement de la CSS du 10 mars, il n'a pas été possible de rédiger un compte-rendu exhaustif de la séance. Mme Le FUR propose d'envoyer un projet de compte-rendu aux membres de la CSS pour qu'ils puissent l'amender et pour reporter son approbation à la prochaine CSS.

2. Point réglementaire (partie n° 1) – nouveautés réglementaires :

Mme VISTE expose les dernières nouveautés réglementaires. Elle précise les principaux attendus de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels. L'arrêté comprend notamment de nouvelles dispositions sur les rétentions, les équipements des réservoirs et les barrières de sécurité. Cet arrêté ministériel doit également permettre de simplifier les arrêtés préfectoraux pris localement. Mme VISTE attire l'attention des industriels sur les délais de mise en conformité qui sont fixés dans cet arrêté.

Mme VISTE présente l'arrêté du 26 mai 2014 modifié, spécifique aux installations SEVESO, qui comprend un article sur la gestion du suivi des mesures de maîtrise des risques (MMR). À partir du 1^{er} janvier 2023, les inspecteurs de la DREAL pourront questionner les installations SEVESO sur l'analyse des défaillances et des anomalies constatées sur les MMR. L'arrêté demande également d'établir un récapitulatif des MMR.

Mme VISTE présente le bilan d'activité 2021 de l'inspection ICPE et les objectifs 2022. Elle précise qu'un document plus complet (détail des visites) a été communiqué aux membres de la CSS et ne sera pas présenté en séance. Mme VISTE se focalise sur le bilan de synthèse de l'activité 2021. Elle rappelle que des exigences de visites sont fixées au niveau national. Les établissements doivent être visités au moins 1 fois / an. Certains établissements dits prioritaires peuvent faire l'objet de plusieurs visites (8 à 9 visites / an), en particulier s'il est nécessaire de réaliser une visite réactive suite à un déclenchement d'incident. Il peut exister des visites inopinées, mais elles sont relativement rares. Mme VISTE décrit l'évolution des visites sur les cinq dernières années et leur typologie (thèmes des visites). Les visites peuvent donner lieu à quatre types de constats (observations, demandes, non-conformités majeures, écart réglementaire).

Les missions des inspecteurs ne se limitent pas aux visites. Ils examinent des dossiers d'autorisation (nouveaux projets ou dossiers de modification) ou encore des dossiers d'instruction lors du réexamen des études de dangers.

M. BRUNEAU remercie la DREAL pour cette présentation détaillée. Il demande :

- quels sont les moyens de la DREAL pour augmenter sa capacité des visites, y compris pour des contrôles inopinés, au regard de l'incident Lubrizol ?
- quelles sont les règles d'urbanisme concernant le quartier des neiges qui se trouve à proximité d'une installation accueillant des matières dangereuses ?

Concernant les exercices POI, il observe que les sirènes se déclenchent de plus en plus souvent, ce qui génère des incompréhensions et des inquiétudes de la part des riverains.

M. MICHEL précise qu'il y a des renforts d'effectifs au niveau national. Mais les effectifs de la DREAL Normandie sont stables et aucun renfort n'est prévu. Il indique que les méthodologies (dématérialisation des procédures) sont également simplifiées pour alléger la charge de travail des inspecteurs. S'agissant des installations de transport de matières dangereuses, M. MICHEL précise que deux études de danger ont été finalisées et doivent être transmises prochainement par HAROPA, avec une instruction de la DREAL programmée pour le mois de septembre. Pour les exercices SEVESO, le déclenchement des sirènes relève plutôt de la compétence des exploitants et fait l'objet d'une information via allo industrie.

M. VILLEVAL apporte des compléments sur les exercices SEVESO. Il précise que le déclenchement des sirènes génère régulièrement des interrogations et que le problème est récurrent. Néanmoins, il rappelle qu'une alerte ne peut être silencieuse et doit être entendue par tout le monde. Par ailleurs, SYNERZIP travaille avec les industriels sur le jour d'essai des sirènes retenu par site.

M. LECOQ précise qu'il faut éviter toute cacophonie lors du déclenchement des sirènes et qu'il faut des repères sur l'horaire de déclenchement (le midi). Par ailleurs, il réagit sur la nécessité de renforcer les moyens humains de la DREAL, notamment pour accélérer le processus d'instruction des dossiers. Il souligne puisqu'il faut près de deux ans pour instruire les études de dangers sur les Terminaux Nord. Ce délai d'instruction interpelle, si on le compare au délai assez court pour instruire les études de dangers pour la création du terminal méthanier. Il souhaite que le niveau d'exigence et d'instruction pour le terminal flottant soit identique à celui d'une structure fixe, même si la réglementation ne l'exige pas. Il trouve que l'emplacement choisi pour le terminal méthanier est pertinent, car il est éloigné de la population. Plus largement, il estime qu'il faut renforcer les moyens humains de la DREAL pour bien apprécier le risque sur ce nouveau type d'installation.

Mme LEROY indique que l'heure du midi correspond à l'heure où les cloches des églises sonnent, ce qui peut couvrir le son des sirènes. Il faudrait donc avancer l'heure des sirènes à 11h55. Mme BLOQUEL précise que le département de la Seine-Maritime n'a pas eu le choix de la tranche horaire retenue pour le déclenchement des sirènes à savoir 11h55 – 12h. Elle précise qu'une réunion est programmée en septembre avec SYNERZIP, le Havre Seine-Métropole, la mairie de Gonfreville-l'Orcher et la DREAL pour faire un point sur le déclenchement des sirènes.

Mme VISTE présente les objectifs 2022 de la DREAL. Elle revient sur les actions pérennes (visites d'inspections). Depuis 2022, les rapports d'inspection sont publiés sur le site georisques. Par ailleurs, le modèle de rapport a été harmonisé au niveau national pour faciliter le travail des inspecteurs, ce qui induit une harmonisation des constats (constats susceptibles de suite ou constats faisant l'objet de suite). Elle indique que l'année 2022 est une année de transition vers le guichet unique avec la dématérialisation des procédures. Elle évoque des actions plus spécifiques (exercices POI inopinés, plan de modernisation des installations...). Dans ses objectifs 2022, la DREAL travaille sur les exercices inopinés avec l'appui du SDIS. Dans le cadre de ces exercices, il peut y avoir des déclenchements de sirène POI, sans faire l'objet d'un allo industrie et donc sans alerter au préalable la population.

Mme LEROY souhaite savoir comment les associations peuvent accéder aux arrêtés de mise en demeure ? Elle demande également quelle est l'allocation des quotas des gaz à effet de serre pour chaque exploitant ? Mme VISTE précise que les arrêtés sont publiés sur le site internet de la préfecture ou sur le portail georisques. Elle précise qu'on entre dans une nouvelle période d'allocation des quotas. Les plans de surveillance d'émissions du CO2 sont transmis à la DREAL. Il faut veiller à bien évaluer les quantités d'émissions de CO2, car ils doivent ensuite correspondre aux quotas alloués. Elle indique que l'allocation des quotas comprend tous les gaz à effet de serre y compris le méthane.

M. BRUNEAU soulève une problématique survenue récemment sur le territoire de Gonfreville-l'Orcher qui a été signalé par une équipe de journalistes de l'émission « Vert de rage ». Ces journalistes ont pointé du doigt des anomalies concernant des terres potentiellement souillées suite à une fuite d'un pipeline de TRAPIL. M. BRUNEAU a envoyé un courrier à la sous-préfecture du Havre début avril et attend des réponses sur ce sujet. En sa qualité de Maire, M. BRUNEAU a besoin d'analyses et de commentaires de la part des équipes de santé, notamment de l'ARS pour répondre aux usagers.

M. BRUNEAU réagit également sur des taux de benzène relevés dans l'atmosphère à proximité d'une école qui inquiète les familles. Il souhaite avoir une campagne spécifique à proximité des écoles et avoir des éléments scientifiques sur ce sujet de la part des services de l'État. Plus largement, pour l'intérêt du bassin de vie et du bassin d'emploi, il souhaiterait la création d'un observatoire sur la santé et l'environnement.

M. LEBOUARD indique que l'ARS a eu la connaissance récente d'une partie des résultats d'analyse des sols. L'ARS devra analyser ces résultats avec la DREAL. Sur le volet de la bio-surveillance, il précise que c'est une discipline émergente. L'interprétation des résultats fait encore débat par les experts.

M. MICHEL apporte des compléments d'informations et indique que le sujet de la pollution des sols est bien identifié. La DREAL a reçu les résultats récents de l'analyse des terres lesquels ont été transmis au service régional de la DREAL pour interpréter les données par des inspecteurs spécialisés dans le domaine des terres polluées. La DREAL va essayer d'apporter une réponse collective sur ce point, mais cela demande un travail d'analyse, voire des analyses complémentaires si besoin.

Mme Le FUR précise qu'une réponse sera bien donnée au courrier du 8 avril 2022 de la Mairie de Gonfreville-l'Orcher.

3. Point réglementaire (partie n° 2) – retour d'information sur l'incident chez TotalEnergies Fluids :

M. KRAUSER présente un retour d'information d'un incident survenu chez TotalEnergies Fluids le 23 février 2022. Il s'agissait d'un débordement d'hydrocarbures blancs entre l'apponement et la barge. M. KRAUSER représente M. BENAOUA qui n'a pas pu se rendre disponible. Il présente le site, le déroulé des faits et la méthode de l'arbre des causes pour analyser l'incident.

M. KRAUSER précise que l'incident n'a pas nécessité de déclencher le POI. Le déroulé des faits est précisé dans la présentation power point communiquée aux membres de la CSS.

En réponse à une question posée par M. L'HERMITTE sur le déchargement, M. KRAUSER précise que lors d'une opération de déchargement, la barge se met à quai pour se connecter à un système d'automatisme appelé « prise blanche », qui permet d'arrêter automatiquement la pompe. Dans la suite de sa présentation, M. KRAUSER explique pourquoi ce fonctionnement d'automatisme ne s'est pas déroulé. En effet, le personnel navigant a entendu les trois alarmes de remplissage des cuves, mais il n'a pas agi pour stopper le remplissage. Il pensait que les jaugers étaient justes. Pour éviter ce type d'incident à l'avenir, TotalEnergies et CFT ont défini un plan d'actions qui est précisé dans la présentation power point. Ce plan d'actions comprend :

- la mise en place d'un voyant sur le pont ;
- une procédure formalisée pour la conduite à tenir en cas d'écart entre les mesures de niveau et les alarmes ;
- une sensibilisation des capitaines de navire aux comportements à adopter en cas d'alarme.

M. LABAT souhaite savoir :

- si la Compagnie fluviale de transport (CFT) est membre de la CSS ;
- s'il y aura une remise à niveau de la flotte navigante de la CFT au regard des défaillances humaines constatées lors de cet incident ;
- et si les affaires maritimes peuvent vérifier la conformité de ce type d'établissement ?

Mme Le FUR précise que la CFT n'est pas membre de la CSS. La sous-préfecture du Havre se rapprochera des affaires maritimes pour savoir si le contrôle de la CFT fait partie de leur champ d'action. M. KRAUSER confirme que la CFT sera sensibilisée et veillera aux actions mises en place par la CFT.

M. LE TOUZE souhaite connaître les quantités d'hydrocarbures déversés. M. KRAUSER confirme que moins de 300 litres de produits ont été déversés.

Monsieur SAINT MARTIN demande si les faits se seraient déroulés autrement avec un voyant de sécurité ? M. KRAUSER indique qu'avec un voyant de sécurité éclairé, l'opération de déchargement n'aurait pas pu être lancée.

Monsieur LABAT demande quel était l'intérêt pour le navigant de shunter le voyant ? M. KRAUSER indique que lorsque les cuves du navire sont en niveau haut (surremplissage), le personnel a besoin de shunter l'asservissement pour opérer le navire.

M. CHAPELLE remarque que TotalEnergies a simplement une estimation des quantités d'hydrocarbures épandus. Il s'étonne d'avoir 40 cm d'écart dans la cuve. M. KRAUSER indique avoir croisé le débit, le temps et la quantité présente dans la lisse pour estimer la quantité de produit déversé.

M. CHAPELLE observe que la société Netman a déjà été mise en lumière lors de l'incident de Lubrizol et demande si ce sous-traitant est formé au POI ? Il précise que le shuntage permet aux opérateurs d'avoir des marges dégradées, car ils savent très bien que la pompe risque de couper. Ces marges dégradées sont parfaitement connues des opérateurs. Dès lors, la potentialité de l'accident était prévisible.

M. KRAUSER confirme que les opérations logistiques sont sous traitées auprès de Netman avec du personnel formé. TotalEnergies a vocation à maîtriser la sous-traitance par une sélection des opérateurs et par une vérification du respect des process et des consignes de sécurité. M. CHAPELLE souligne que TotalEnergies a 15 opérateurs en sous-traitance et qu'ils pourraient être internalisés. Mme VISTE précise que le point sur la sous-traitance a été vu lors d'une visite faite après l'incident. Elle confirme que les installations SEVESO doivent intégrer la gestion des risques liés à la sous-traitance.

M. KRAUSER précise que la prise blanche est testée à chaque fois. Les nouvelles procédures permettront de vérifier que la prise blanche se déclenche bien en levant le capteur (toute la chaîne) et la mise en place du voyant permettra de s'en assurer.

M. CHAPELLE demande si la prise blanche est obligatoire pour les navires internationaux ? La question sera remontée aux affaires maritimes.

4. Point réglementaire (partie n° 3) – retour d'information sur l'incident chez Eramet :

En introduction, M. WOLTER signale que ERAMET s'appelle désormais SIBANYE-STILLWATER (groupe sud africain). Il décrit l'incident survenu (une fuite de chlore), le 13 avril 2022, lors d'une opération de dépotage. Le déroulé des faits est précisé dans la présentation power point communiquée aux membres de la CSS. Il rappelle que l'incident n'a causé aucune victime et n'a pas généré de rejet de chlore dans l'atmosphère.

M. LE TOUZE demande s'il existe des EPI approprié pour les opérateurs et souhaite savoir quel est le défaut sur le joint incriminé ? M. WOLTER précise qu'il existe toujours un défaut de planéité qui ne peut pas être corrigé même en serrant fort les boulons. Malheureusement, les deux joints n'ont pas réussi à compléter le défaut de planéité.

M. PERROT rappelle qu'il appartient aux exploitants de prévoir des EPI adaptés. M. WOLTER indique que la politique du groupe est de rechercher constamment des EPI adaptés et les plus modernes possibles.

5. Mise en œuvre du PPRT :

M. CHRETIEN présente le point d'avancement des actions du volet habitat du PPRT. Il rappelle quelques données chiffrées (nombre de logements renforcés, contacts en cours, comités techniques réalisés). Sur les 290 logements à renforcer, il reste désormais quelques situations spécifiques à gérer. Certains contacts sont difficiles à établir. Certains riverains trouvent que les dossiers sont trop complexes à monter et renoncent à vouloir renforcer leur logement, malgré l'accompagnement par l'association des côtes blanches. La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole prépare une prolongation du marché d'accompagnement des riverains par l'association des côtes blanches jusqu'en janvier 2023.

M. LECOQ souligne la dynamique du territoire, qui a su relever le défi de la cohabitation entre ville et industries. Il faudra vraisemblablement revenir aux fondamentaux, à savoir rappeler les enjeux liés au risque (la vie) et à la valeur d'un bien pour motiver les derniers riverains qui n'ont pas engagé de dossier de renforcement de leur logement. Il convient de rappeler qu'une maison perdra de la valeur, si des travaux

de renforcement ne sont pas réalisés. Il faudra sans doute faire de l'aide à la personne, en particulier pour les personnes âgées qui hésitent à engager des travaux.

M. BRUNEAU indique que ce plateau était annoncé et qu'une frange de la population serait difficile à atteindre. Il faut engager une réflexion pour atteindre 100 % de logements renforcés. Il salue le travail réalisé au niveau local qui est le fruit d'un travail collectif et d'écoute. Il relève le bénéfice pour le tissu économique local, car ces actions de renforcement font travailler des artisans. Il rappelle que la loi relative à la prévention des risques technologiques a 20 ans. Ce sera l'occasion de valoriser les actions réalisées sur le territoire.

Mme VISTE présente l'état d'avancement des mesures du volet activités économiques du PPRT (mesures foncières, accord local). Elle précise qu'une réunion a été organisée avec les membres du comité technique le 23 mai 2022 pour relancer les entreprises qui n'ont pas encore défini de mesures d'amélioration de la protection de leur bâtiment.

M. LECOQ souligne qu'un grand nombre de caravanes des gens du voyage est présent sur la zone industrielle. Cette situation donne un mauvais signal alors que des industriels et des riverains réalisent d'importants efforts pour réduire le niveau de risque. Il demande qui portera la responsabilité des victimes des gens du voyage en cas d'incident ? Il alerte sur la nécessité d'engager un travail de fonds sur ces espaces libérés, pour les végétaliser, pour empêcher l'installation de caravanes ou de décharges, etc. Mme VISTE précise que les entreprises démolies génèrent des espaces vides qui sont ensuite occupés par des caravanes. Il y a donc un travail à faire sur ces espaces libérés.

M. VILLEVAL présente l'état d'avancement des plans de mise à l'abri des activités économiques, au 30 juin 2022 (nombre de PMA envoyés aux communes, en cours d'élaboration et non commencés). Il présente également un bilan des actions de formation et des exercices menés par SYNERZIP dans le cadre des PMA. SYNERZIP réalise en moyenne trois exercices par mois.

6. Retour d'information sur la révision du PPI de la CIM :

Mme LE FUR propose de reporter la présentation sur le PPI de Saint-Jouin-Bruneval à la prochaine CSS.

7. Intervention du SIRACEDPC – Retour d'information sur le dispositif FR-alerte :

Mme BLOQUEL fait un point d'information sur le dispositif FR Alerte qui est un dispositif d'alerte à la population en cours de déploiement sur leur téléphone portable. Ce dispositif répond à une instruction européenne qui impose un dispositif d'alerte à la population via un téléphone portable.

Elle indique qu'une campagne de communication commence depuis le mois de juin 2022. Le dispositif est en cours d'expérimentation avec un premier test réalisé dans les Bouches-du-Rhône ou encore un test récent organisé le 28 juin au zénith de Rouen.

Le projet FR-alerte combine deux technologies différentes mais qui se veulent complémentaires :

- une technologie « diffusion cellulaire » qui envoie une notification sur le téléphone portable. Il s'agit d'une notification intrusive qui apparaît même si la personne est déjà en train d'utiliser une application de son téléphone. En revanche, la notification n'apparaîtra pas si le téléphone est éteint ou en mode avion ;
- une technologie plus classique qui correspond à du SMS géolocalisé (SMS plus classique et non intrusif) et qui sera déployé au second semestre 2022.

Mme BLOQUEL précise que beaucoup d'opérateurs sont déjà prêts à utiliser ce dispositif d'alerte. Il reste encore à lancer la campagne de communication sur ce nouveau dispositif. En outre, ce dispositif sera testé à chaque exercice, dont le prochain exercice du PPI du Havre.

M. CHICOT demande qui aura la responsabilité de lancer l'alerte avec ce dispositif ? Mme BLOQUEL indique que le lancement de l'alerte relève de la responsabilité de l'autorité préfectorale.

8. Présentation de ATMO Normandie – rappelle sur ses missions :

Mme LE FUR propose de reporter la présentation de ATMO Normandie à la prochaine CSS.

9. Présentation du bilan déchets de ETARES ENVIRONNEMENT :

M. LEBAIN présente le bilan déchets pour les années 2020 et 2021 du site ETARES Environnement situé à Saint-Vigor-d'Ymonville. Il revient sur l'historique du site dont le détail est indiqué dans la présentation power point communiquée aux membres de la CSS. Il décrit l'activité du site en quelques chiffres (superficie, nombre de salariés, tonnes de déchets traités). Il précise que la fin d'exploitation du site est programmée pour 2028, dans six ans. Il conviendra donc d'identifier un veau site de stockage de déchets au-delà de cette échéance.

M. LEBAIN détaille les trois grandes activités du site (stockage de déchets inertes et amiantes, et recyclage de déchets inertes). Il indique que tous les déchets ne sont pas valorisables, en particulier l'amiante.

Pour la reconversion du site, M. LEBAIN envisage de créer une centrale photovoltaïque au sol d'environ 10 hectares, à l'horizon de 4 ou 5 ans, pour alimenter la zone industrielle du Havre.

10. Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LE FUR clôt la séance à 12h40.

Le sous-préfet du Havre,



Gilles QUENEHERVE

Annexe n° 1 : Liste des membres de la CSS et présence des membres à la CSS du 1^{er} juillet 2022

collège	membres	titre / structure	Présence
Administration	Mme Julia LE FUR	Secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre	Présente
Administration	M. Xavier BAUDE	Adjoint au chef de cabinet, sous-préfecture du Havre	Présent
Administration	Mme Sandrine DAGBERT	Adjointe à la cheffe du bureau collectivités locales et environnement, sous-préfecture du Havre	Présente
Administration	M. Guillaume LÉRICOLAIS	Sous-préfet de Lisieux	Excusé
Administration	M. Lionel GUERET-LAFERTE	Directeur du SIRACEDPC, préfecture de la Seine-Maritime	Excusé
Administration	M. Laurent MABIRE	Directeur adjoint du SIRACEDPC, préfecture de la Seine-Maritime	Excusé
Administration	Mme Ludivine BLOQUEL	SIRACEDPC 76 / Cheffe du bureau de la gestion de crise et de la planification	Présente
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie / chef de l'UD Le Havre	Présent
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie / adjointe au chef de l'UD Le Havre	Présente
Administration	M. Guillaume CHRETIEN	DDTM 76 / chargé de mission PPRT	Présent
Administration	Mme Laetitia KUBIAK	DDTM76/SPERIC/ chargée d'études prévention des risques technologiques	Excusée
Administration	Mme Carole LANGRAND	DDTM76/ Cheffe du STH	Excusée
Administration	M. Miguel SANTIAGO	DDTM76/STH	Excusé
Administration	M. Philippe GARBE	DDETS	Excusé
Administration	Mme Delphine BRILLAND	DDETS	Excusée
Administration	M. Jérôme LÉBOUARD	ARS Normandie	Présent
Administration	Mme Aurélia VAN DUFFEL	ARS Normandie	Excusé
Administration	M. Sylvère PERROT	Commandant SDIS 76	Présent
Administration	M. Jacques ALLARDIN	SDIS 14	Excusé
Elus	M. Hubert DEJEAN de la BATIE	Vice-Président de la Région Normandie	Excusé
Elus	M. Florent SAINT MARTIN	Vice-Président du Département de la Seine-Maritime	Présent
Elus	M. Denis MERVILLE	Conseiller départemental de la Seine-Maritime	Présent
Elus	Mme Marie-Laure DRONE	Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité	Excusée
Elus	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher	Présent
Elus	M. Marc GUERIN	Mairie de Gonfreville-l'Orcher / Adjoint au maire	Excusé
Elus	Mme Christine MOREL	Maire de Harfleur	Excusée
Elus	Mme Avelyne CHIROL	Maire de Rogerville	Excusée
Elus	M. Jean-Michel ARGENTIN	Maire de Oudalle	Excusé
Elus	M. Jacques DELLERIE	Maire de Sandouville	Excusé
Elus	Mme LEMOINE	Maire de Saint-Vigor-d'Ymonville	Présente
Elus	M. François AUBER	Mairie de Saint-Jouin-Bruneval	Excusé
Elus	M. Olivier HENRY	Mairie de Saint-Jouin-Bruneval / Adjoint au maire	Excusé
Elus	M. Nicolas PUBREUIL	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville	Excusé
Elus	Mme Martine HOUSSAYE	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville	Excusée
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre	Présente

Riverains	M. Xavier LEMARCIS	Ecologie pour Le Havre	Excusé
Riverains	M. Michel BRUNO	Eco choix	Excusé
Riverains	M. Michel AUVRAY	Vice-président d'Estuaire Sud	Excusé
Riverains	M. Mickaël BARON	Oxygène Estuaire	Présent
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	Comité du quartier des neiges de défense et de protection de l'environnement	Excusé
Riverains	M. Arnaud LABAT	SOS Estuaire	Présent
Riverains	M. André VALIN	Association des côtes blanches	Excusé
Riverains	M. François HAAS	CCI Seine-Estuaire	Excusé
Riverains	M. Sébastien MORO	HAROPA Port / DT Le Havre	Excusé
Riverains	M. Jérôme MARINIER	HAROPA Port / DT Le Havre	Excusé
Riverains	Mme Florence BONNET	HAROPA Port / DT Le Havre	Excusée
Exploitants	M. Eric VERBRUGGHE	Directeur ALKION terminal Le Havre	Excusé
Exploitants	Mme Véronique DEFERT	Responsable QHSE d'ALKION terminal Le Havre	Excusée
Exploitants	M. Ludovic LE MAGUEROU	Directeur général CARE	Présent
Exploitants	Mme Lucie GUITON	Directrice de site CARE	Présente
Exploitants	M. Philippe LESAGE	Directeur QHSE de CHEVRON ORONAITE SA	Excusé
Exploitants	M. Olivier CLAVAUD	Directeur industriel et logistique CHEVRON	Excusé
Exploitants	M. Alan JEANNE	Directeur des terminaux pétroliers CIM	Présent
Exploitants	Mme Adeline FELDMAN	Responsable du département HSE et ASIP CIM du Havre et d'Antifer	Excusée
Exploitants	M. David PETITJEAN	Directeur de site SIBANYE-STILLWATER	Présent
Exploitants	M. Nicolas WOLTER	Chef du département QHSE SIBANYE-STILLWATER	Présent
Exploitants	M. Nicolas ADAM	Directeur de LUBRIZOL Oudalle	Excusé
Exploitants	M. Gilles MALICORNE	Manager conformité réglementaire LUBRIZOL Oudalle	Présent
Exploitants	M. Jean-Léon ETCHEBES	Directeur de NORGAL	Présent
Exploitants	M. Guillaume LEBERTOIS	NORGAL / responsable HSE	Présent
Exploitants	M. François MONGORY	SYNTHOMER / Directeur	Excusé
Exploitants	M. Emmanuel HORLAVILLE	SEPP / Directeur QSE	Présent
Exploitants	M. Philippe DURAND	Directeur de SHMPP	Présent
Exploitants	Mme AUDE TOURRES	Directrice adjointe SHMPP	Présente
Exploitants	M. Damien LEBAIR	Chef de centre SIGALNOR	Présent
Exploitants	M. Karim BENAOUA	Directeur général de TotalEnergies fluids	Excusé
Exploitants	M. Frédéric KRAUSER	Responsable QISE-DD TotalEnergies fluids	Présent
Exploitants	M. Erwan KEROMEST	Directeur Total plateforme de Normandie	Présent
Exploitants	M. Vincent DEMARGNE	Directeur adjoint, direction des opérations de raffinage, TOTAL plateforme de Normandie	Excusé
Exploitants	M. Johan LABBY	Directeur de YARA	Présent
Exploitants	M. Marcel VARDOT	YARA	Présent
Exploitants	M. Antoine GIRARDET	SUEZ RV VAL Estuaire / Directeur	Excusé
Exploitants	Mme Céline BENARD	SUEZ RV VAL Estuaire / Responsable de site	Excusé
Exploitants	Mme Marie VEREECKE	Directrice générale d'OSILUB	Excusée
Exploitants	M. Arnaud DOSNON	OSILUB / Responsable de site	Présent
Exploitants	M. François THUILLIER	Directeur général de SEDIBEX	Excusé

Exploitants	M. Benoît VALOGNES	Chef de service HSE SEDIBEX	Présent
Exploitants	M. Laurent GALLIEN	SEREP / Directeur général	Excusé
Exploitants	M. Alexandre MARTINET	SEREP / Directeur QHSE	Présent
Exploitants	M. Samuel LEBAIN	ETRAES Environnement	Présent
Salariés	M. Jean-Luc NAAS	Membre élu du CSSCT de ALKION TERMINAL	Présent
Salariés	M. Eric LE TOUZÉ	Membre élu du CSSCT de CHEVRON-ORONITE	Présent
Salariés	Mme Christèle DENEUX	Membre élu du CSSCT de CHEVRON-ORONITE	Excusée
Salariés	M. Thierry ROLLAND	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre	Excusé
Salariés	Mme Floriane LECOINTRE	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre	Présente
Salariés	M. Sylvain CHAPELLE	SYNTHOMER	Présent
Salariés	M. Julien L'HERMITTE	Délégué du personnel de SHMPP	Présent
Salariés	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides	Présent
Salariés	M. Gilles RECHER	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides	Excusé
Salariés	M. Charles LEONARD	Délégué du personnel YARA	Excusé
Salariés	M. Franck VEILLON	Secrétaire du CHSCT de SEDIBEX	Excusé
Salariés	M. Stéphane LAINÉ	Membre du conseil d'administration de l'UL CFTC du Havre	Excusé
Salariés	M. Thierry DELPECHES	Représentant de l'UL FO du Havre (TOTAL PN)	Présent
Salariés	M. Franck QUEVAL	Représentant de l'UL CGT-FO Le Havre	Excusé
Salariés	M. Frédéric BICHOT	Membre élu du CHSCT de UL CGT HARFLEUR	Excusé
Pers. qualifiées	M. Jean-Paul LECOQ	Député de la Seine-Maritime	Présent
Pers. qualifiées	Mme Virginie PAPE	ORMES	Présente
Pers. qualifiées	M. Pascal MALLET	ORMES	Présent
Pers. qualifiées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO NORMANDIE	Présent
Pers. qualifiées	M. Michel REVEILLERE	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	Excusé
Pers. qualifiées	M. Jean-Michel VILLEVAL	SYNERZIP-LH - Délégué général	Présent

